

## Remarque et qualité



Chambre  
des notaires  
du Québec

Un remarqueur peut avoir de l'influence. En voici un exemple. La Chambre des notaires a modifié une annonce dans laquelle on se contentait de la langue de certains humoristes : « C'est-tu vrai ça ? » à la suite de l'affirmation « Mon père dit qu'un notaire, ça sert juste à signer des papiers ». La question a été rayée et remplacée par l'affirmation « Eh bien non ! » deux semaines plus tard. (*Le Soleil*, 5 juin 2021, p. 11) La note transmise à la Chambre recommandait l'utilisation d'une langue soignée. Organisme paraétatique sinon périétatique, l'ordre professionnel se doit d'employer une langue digne de son rôle dans ses messages publicitaires. Le laxisme langagier est permis aux humoristes et aux dramaturges qui veulent représenter des personnages, mais pas à un organisme quasi officiel de l'État.

## Que l'eau se le tienne pour dit !

Début juillet, André Breton, un membre, informe l'ASULF que le site du ministère de l'Environnement annonce ce qui suit :

« En tout temps, l'eau de baignade doit éviter d'être bue. » Il observe : « Et moi qui croyais que l'eau était une matière inerte ! »

Environnement  
et Lutte contre  
les changements  
climatiques

Québec



Illico, le secrétaire général de l'ASULF écrit au Ministère : « Je lis sur le site : "l'eau de baignade doit éviter d'être bue". / Pouvez-vous me donner le nom du rédacteur de la phrase ou le nom de son patron ? J'aimerais dénoncer cette tournure... » La modification est faite prestement ; 48 heures plus tard, on annonce Évitez de boire l'eau de baignade. Conclusion : Il ne faut pas hésiter à signaler barbarismes, solécismes ou anglicismes que les correcteurs n'ont pas vus.



## Solde d'été ou spécial d'été ?

À la mi-juillet, un membre écrivait à Antirouille Métropolitain. Il informait l'entreprise qu'elle utilise un anglicisme en annonçant « Spécial d'été » (*Le Journal de Québec*, 19 juillet). Il écrivait : « L'adjectif *spécial* se dit en français dans le sens de particulier, de ce qui constitue une exception, de ce qui est bizarre. Le substantif n'apparaît pas dans les dictionnaires. » L'expression relevée a des équivalents français : solde, rabais ou vente au rabais.

Une réponse sereine est parvenue à l'auteur de la remarque : « Nous utilisons la campagne publicitaire sous le nom de "Spécial d'été" depuis de nombreuses années. [...] les clients fidèles de l'été attendent cette promotion et ils se sont habitués de [*sic*] voir cette campagne sous ce nom. Merci d'avoir porté à notre attention que ce terme provient de l'anglais et que d'autres termes pourraient être préférables en français. D'après nos recherches, ce terme semble quand même être accepté au Québec même s'il n'est pas idéal. Nous allons regarder cela avec attention afin de prendre une décision pour nos communications futures. »

L'ASULF espère que l'entreprise accordera un second regard à l'observation en vue de l'été 2022 et que, d'ici là, on consultera des ouvrages correctifs (*Multidictionnaire*, *Usito*, Banque de dépannage linguistique).

⇒ La Charte de la langue française	2	⇒ Superlatif et subjonctif	3
⇒ L'Office impose des amendes	2	⇒ Concours <i>L'Enseigne joyeuse</i> 2022	4
⇒ Les publicitaires consultent-ils?	2	⇒ Nouveau sur le site	4
⇒ Le « pass » sanitaire : les Français ne nous aident pas	3	⇒ Publications récentes	4
⇒ L'Académie propose « le ou la passe sanitaire »	3	⇒ Renouvements et adhésions	4
		⇒ Une première à l'ASULF	4



# La Charte de la langue française

L'ASULF voit, dans la nouvelle gouvernance linguistique proposée par le projet de loi 96, une réponse à sa demande maintes fois formulée de considérer que la première modification à apporter à la Charte de la langue française, celle qui conditionne toutes les autres, est de renforcer le statut de l'Office québécois de la langue française.

Mais voilà aussi que le projet propose la mise sur pied d'un service de francisation pour assurer la gestion efficace des interventions en matière de langue des immigrants. D'autre part, la nomination d'un commissaire à la langue relevant de l'Assemblée nationale assurera-t-elle la qualité et la neutralité des données portant sur la situation du français au Québec de manière efficace. Cet impératif de saine gestion se fera-t-il en sacrifiant la recherche sociolinguistique? Le projet doit être examiné.

L'ASULF aime rappeler que le statut de la langue est lié à sa qualité et que l'amélioration

de la qualité de la langue renforce le statut de la langue. Pour préserver la qualité du français, l'État doit étendre son action au-delà de la stricte correction du français par l'officialisation linguistique, par l'assistance linguistique ou par le règlement des plaintes. Il doit veiller à assurer la maîtrise du français par tous les citoyens et les citoyennes du Québec.

Manifestement, le projet de loi recule devant l'action à prendre dans deux dossiers de fond : la maîtrise du français par tous et toutes, et le respect de la langue commune dans la communication publique et l'affichage.

Espérons que la consultation en commission parlementaire permettra de démontrer la nécessité d'agir plus fermement pour assurer la pérennité de la langue et de la culture françaises au Québec et d'enrayer la défrancisation que l'américanisation impose à nos citoyens et à nos citoyennes.

## L'Office impose des amendes

Office québécois  
de la langue  
française

Québec



L'Office québécois de la langue française veille à ce que le français soit la langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce, des affaires et de l'Administration. À ce titre, il assure le respect de la Charte et surveille l'évolution de la situation linguistique.

Les plaintes soumises à l'Office font l'objet d'enquêtes. En cas de non-respect de la Charte, une amende peut être imposée. C'est ainsi que trois entreprises se voient forcées de payer des amendes allant de 600 \$ à 1600 \$. Il s'agit des entreprises du Marché Fooderie (site uniquement en anglais), du notaire Guy LaRue (place insuffisante au français sur son site) et de Cible Jeu (site en anglais seulement).

On peut se réjouir du fait que le non-respect de la Charte puisse mener à des condamnations, mais il est désolant de constater qu'il faille jusqu'à plus de deux ans pour sévir.

*Alain Bélanger*

## Les publicitaires consultent-ils?



L'État québécois ne se méfie pas toujours des tournures inspirées de l'anglais. À preuve, un message publié à plusieurs reprises en août et en septembre

en relation avec la COVID-19 et les vaccinations : « N'attendez pas de frapper un mur. »

Si les publicitaires avaient consulté la Banque de dépannage linguistique de l'Office, ils auraient lu : « L'emploi du verbe frapper est fautif au sens de heurter, entrer en collision. » Le *Multidictionnaire* aurait pu leur mettre la puce à l'oreille (frapper un nœud, calque de *to hit a snag* pour se heurter à un obstacle...). Paul Roux note : « L'anglais emploie un seul verbe (*hit*) là où le français en utilise plusieurs. »

Il aurait fallu faire preuve de vigilance. N'aurait-on pas pu écrire : [...] de vous heurter à un mur? La faute illustre une sensibilité réduite des communicateurs ou chargés de la publicité eu égard à la qualité de la langue.

*Gaston Bernier*

## Le « pass » sanitaire : les Français ne nous aident pas



On se rend compte de plus en plus de l'établissement d'un passeport vaccinal un peu partout dans le monde. Il n'est pas question ici de prendre position pour ou contre le projet. Mais il révèle que les Français ne sont pas vaccinés contre les anglicismes ! Ils se font même une gloire d'utiliser un mot anglais alors que le français offre des équivalents. Pourquoi choisir un mot anglais ? Est-il mieux vu et plus à la mode ?

C'est certain qu'utiliser un mot anglais ne fera pas mourir notre langue, mais l'accumulation des emprunts fera en sorte que chaque nouvelle génération va en utiliser davantage pour se mettre au goût du jour.

Les Québécois s'efforcent d'encourager l'utilisation du lexique français pour contrer les néologismes inutiles. Alors, que penser de l'attitude de nos cousins qui, sans s'en rendre compte, reconnaissent que l'anglais est supérieur au français ?

Le « pass » sanitaire, est-ce juste une mauvaise passe ?

Pierre Lincourt

## Superlatif et subjonctif

Après un **superlatif**, le mode du verbe le plus approprié, utilisé dans une proposition subordonnée, est le **subjonctif**.

Précisons d'abord ce qu'est un superlatif. Le superlatif est un degré de comparaison de l'adjectif ou de l'adverbe exprimant la qualité ou la modalité à un degré très élevé supérieure ou inférieure à d'autres (*superlatif relatif*), ou indépendamment de toute référence (*superlatif absolu*),

Ce qui nous préoccupe pour le mode du verbe dans une proposition subordonnée, c'est le **superlatif relatif**. Le superlatif relatif de supériorité est formé de *la/le/les plus + un adjectif* (ex. : C'est *la plus belle* ville que je *connaisse*) et le superlatif relatif d'infériorité est formé de *la/le/les moins + un adjectif* (ex. : Mon vélo est *le moins rapide* que l'on *puisse* trouver sur le marché).

Les superlatifs utilisés avec *la/le/les plus* et *la/le/les moins* sont considérés comme étant des superlatifs



Académie française

## L'Académie propose « le ou la passe sanitaire »

Extrait d'un billet publié dans le site  
de l'institution le 1<sup>er</sup> juillet 2021

« Le nom *pass* est un anglicisme à proscrire. Il pourrait en français être remplacé par le mot féminin *passse*, qui peut désigner un permis de passage, un laissez-passer. [...] Ce même nom désigne aussi un titre de circulation gratuit. [...] Au Québec, une *passse* désigne un titre de transport ou une carte d'abonnement.

Au sens de laissez-passer, *la passse*, d'emploi un peu désuet, pourrait avantageusement être remplacée par un masculin : *le passe*, abréviation de « passe-partout ». L'une et l'autre de ces formes rendraient facilement le sens contenu aujourd'hui dans l'anglicisme *pass*, et ce, d'autant plus que le verbe *to pass* est emprunté du français *passer*; à peu de frais, le *pass sanitaire* et le *pass culture* deviendraient ainsi la ou le *passse sanitaire* et la ou le *passse culture*. »

réguliers. Il existe, par ailleurs, des superlatifs irréguliers. Les superlatifs de *bon(s)/bonne(s)* sont *le meilleur/la meilleure/les meilleurs/les meilleures + nom* (ex. C'est *le meilleur* restaurant que l'on *ait pu* dénicher dans cette ville). Les superlatifs de *mauvais/mauvaise(s)* sont les irréguliers : *la/le pire/les pires + un nom* (ex. : La densité de la circulation est *la pire excuse* que tu *doives* invoquer) et les réguliers : *le plus mauvais/la plus mauvaise/les plus mauvais/les plus mauvaises + un adjectif* (ex. : Ce sont *les plus mauvais* achats que nous *ayons faits*). Les superlatifs de *petit(s)/petites(s)* sont *la/le moindre/les moindres + un nom* (ex. Être en retard à un rendez-vous n'est pas *le moindre défaut* qui *soit*).

À titre d'information, le **superlatif absolu** est formé d'un **adverbe** exprimant un degré très élevé (*très, fort, bien, extrêmement, etc.*) et d'un **adjectif** (ex. : Sa démarche est *très rapide*).

Louise-Laurence Larivière

### Conseil d'administration

Présidente Pierrette Vachon-L'Heureux  
Vice-président Jean-Guy Lavigne  
Trésorier Robert MacKay  
Secrétaire Pierre Rivard  
Membres Warou Igor Anate  
Marie-Hélène Hébert  
Marie-Laurence Larivière  
Lola Lebrasseur  
Henri Rallon  
Sophie Tremblay

### Secrétaire général

Gaston Bernier

### Fondateur et président honoraire

Robert Auclair

Diffusion : distribution électronique illimitée;  
tirage de l'imprimé selon les besoins  
Périodicité : quatre fois l'an

**Asulf** 5000, boul. des Gradins, bureau 125  
Québec G2J 1N3  
Tél. et téléc. : 418 622-1509  
[asulf@globetrotter.net](mailto:asulf@globetrotter.net)  
[www.asulf.org](http://www.asulf.org)

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à *L'Expression juste*. L'ASULF encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.

*L'Expression juste* accepte que ses collaborateurs suivent l'orthographe rectifiée (1990).

### Équipe de rédaction, numéro 86, septembre 2021

Rédaction : Robert Auclair  
Alain Bélanger  
Gaston Bernier  
Louise-Laurence Larivière  
Pierre Lincourt  
Robert MacKay  
Pierre Rivard  
Pierrette Vachon-L'Heureux

Révision : Yvon Delisle

Graphisme et mise en page : Marielle Carpentier

Coordination et relecture : Léone Tremblay

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1209-434X

## Concours *L'Enseigne joyeuse 2022*

L'ASULF est toujours à la recherche d'enseignes mettant en valeur le bon français présenté avec un peu d'humour. Elle sollicite à nouveau la participation des membres à ce concours qui nous a permis de faire de belles découvertes depuis 2016.

On trouvera sur le site, sous l'onglet *Association – concours et prix – L'enseigne joyeuse*, les règlements du concours.

Le responsable,  
*Pierre Rivard*

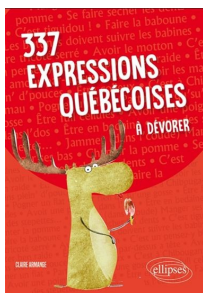
## Nouveau sur le site

Le site évolue et s'enrichit. Au cours du dernier trimestre, les sections Capsules et Formes fautives ont été regroupées, sous l'onglet « Qualité de la langue », avec les premiers éléments tant d'une chronologie que d'une liste de citations et des premiers outils documentaires recommandés aux remarqueurs de l'Association et même aux simples citoyens.

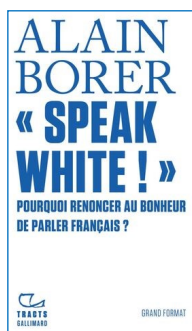
Les plus récentes fiches insérées dans le site sont les suivantes : Appeler, Campagne, Charger, Compléter, Dû, Imputabilité, Juridiction, Rencontrer (toutes classées sous Capsules) et Au final, Petit-Champlain, Soi-disant, Vidanges (sous Formes fautives).

Invitation est faite à tous et toutes d'ajouter l'adresse du site à ses favoris ([asulf.org](http://asulf.org)), de le consulter au besoin et de proposer des façons de l'enrichir et de le rendre facile à consulter.

## Publications récentes



ARMANGE, Claire. *337 expressions québécoises à dévorer*. Montréal : 2020. 167 p. L'auteure explique le sens des expressions relevées, donne les équivalents franco-français et en précise l'origine. Malheureusement, on n'a pas établi de table alphabétique.



BORER, Alain. « *Speak White!* » : *Pourquoi renoncer au bonheur de parler français?* Collection Tracts/Gallimard; Paris : Gallimard, 2021. 43 p.

Voici un extrait : « [...] il faut distinguer deux sortes de fautes : les fredaines et les métaplasmes. Les fautes d'orthographe qui portent sur les marques étymologiques ont peu d'importance, car ces conventions sont arbitraires [...], tandis que les méta-

plasmés (terme employé ici au sens d'avarie) détériorent le logiciel de la langue française : perte de la claire diction, rétrécissement du lexique par des silures, ce mot qui, comme le poisson du même nom, absorbe la diversité de la flore, [...] disparition du passé simple... » (P. 35)

VILLERS, Marie-Éva de. *Multidictionnaire de la langue française; dix outils en un...* 7<sup>e</sup> édition, Montréal, Québec Amérique, 2021. 1854 p.

Ouvrage correctif essentiel aux scripteurs et aux locuteurs de la langue française. On y épingle les formes fautives, les barbarismes, les anglicismes, les solécismes courants du français canadien et québécois.

## Renouvellements et adhésions

La grande majorité des membres ont renouvelé leur adhésion pour l'année. La contribution moyenne est toujours supérieure à 60 \$, alors que le montant exigible est de 30 \$. Des membres à vie continuent de verser une cotisation annuelle! Plusieurs membres de l'Assemblée nationale ont accordé leur appui pécuniaire à l'Association depuis le début de janvier.

À titre de trésorier, je remercie les uns et les autres. L'apport de chacun est nécessaire à la promotion de la qualité de la langue, mission essentielle de l'ASULF.

*Robert MacKay*

Invitez amis et connaissances intéressés par la qualité de la langue à adhérer à l'ASULF grâce au site [asulf.org](http://asulf.org).

## Une première à l'ASULF

C'est la première fois, à ma connaissance, que, dans l'avis de décès d'un membre, il est mentionné qu'un témoignage de sympathie peut se traduire par un don à l'ASULF. L'invitation de la succession du juge Marcel Blais a été suivie. L'ASULF apprécie cette bonne pensée du juge Blais pour l'Association, dont il a été un membre fidèle.

*Robert AUCLAIR*